

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PELLOTT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés :** M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** : Adoption du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Vienne Condrieu Agglomération a été créée par délibération n°18-123 du 27 mars 2018 et renouvelée par délibération du 15 septembre 2020 conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Elle a pour objectifs d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Conformément à la circulaire n° NOR/LBL/B/03/10019C du 7 mars 2003 le présent règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement de la CCSPL de l'Agglomération. Il vise notamment à compléter les dispositions prévues par la loi de manière à organiser au mieux, sur le plan pratique, le travail de cette commission.

Le présent règlement sera présenté aux membres de la CCSPL lors de la première réunion d'installation. Toute modification du règlement sera soumise au conseil communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1413-1,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 15 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la CCSPL,

VU la circulaire n° NOR/LBL/B/03/10019C du 7 mars 2003,

VU l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Vienne Condrieu Agglomération joint à la délibération.

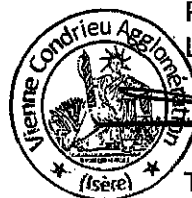
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 15 septembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020

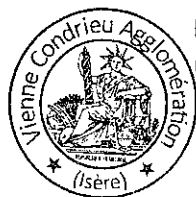
et a été publiée le 18 SEP. 2020



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR